

SCRIPTA

Numéro Scripta : 8730

Auteur(s) : Guiburge, dame de Moire [particulier]

Auteur(s) : Alexandre, fils aîné de Guiburge, dame de Moire [particulier]

Bénéficiaire(s) : Neufchâtel-en-Saosnois, Notre-Dame de Perseigne (abbaye)

Genre d'acte : charte

Authenticité : non suspect

Datation : 1210

Action juridique : autre

Langue du texte : latin

Analyse

Guiburge, dame de Moire, et son fils aîné Alexandre, résignent toute la dîme qu'ils avaient dans la paroisse de Forges dans la main de Sylvestre, évêque de Sées. L'évêque, à leur demande, le fonne aux moines de Perseigne.

Tableau de la tradition

Éditions principales

a. Fleury Gabriel, *Cartulaire de l'Abbaye cistercienne de Perseigne*, Mamers, Fleury et Dangin, 1880, n° CXXXVIII, p. 118-119.

Texte d'après a

Universis — Guiburgis domina de More et Alexander primogenitus ejus — Nos totam decimam quam habebamus in parrochia de Forgis in manu domini Sylvestri sagiensis episcopi resignavimus et ipse eam ad preces nostras monachis B. M. de Persenia dedit — sigillorum nostrorum. 1210.